ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 23561

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les critères applicables en matière d'échanges linguistiques au sein de l'Union européenne. Elle lui indique que bien que l'enseignement des langues étrangères connaît un développement important dès le primaire, le programme d'échanges linguistiques Socrates ne reste accessible aux élèves qu'à partir de quatorze ans. Elle souhaite connaître sa position sur ce point et savoir s'il entend plaider auprès de la Commission européenne pour une extension du programme Socrates.

Texte de la réponse

La politique de l'Union européenne en matière d'enseignement des langues accorde une attention particulière à leur apprentissage dans l'enseignement scolaire et spécialement dans le premier degré. Soucieuse de développer un tel apprentissage, l'Union européenne encourage l'action des États membres dans ce domaine et apporte son appui afin de développer la coopération multilatérale entre établissements européens ; promouvoir la mobilité physique des élèves. Toutefois le programme d'action communautaire Socrates dans le domaine de l'éducation n'était accessible qu'aux élèves âgés de plus de 14 ans. Aussi pour l'année scolaire 2004/2005, l'âge minimal de participation des élèves aux projets linguistiques Comenius a été abaissé à 12 ans. Dans le cadre de la réflexion en cours sur la nouvelle génération des programmes communautaires qui verront le jour en 2007 et qui devront faire l'objet d'une décision collégiale, la France proposera une extension des programmes d'échanges à des élèves plus jeunes.

Données clés

Auteur : Mme Marcelle Ramonet
Circonscription : Finistère (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23561
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6239
Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9214